

05/05/2017 - Enlèvement parental transfrontalier : Elisabeth Morin-Chartier (LR, PPE, Fr) nommée Médiatrice du Parlement européen

Le Président du Parlement européen, Antonio Tajani, vient de nommer Elisabeth Morin-Chartier, nouvelle Médiatrice du Parlement européen pour les enfants victimes d'enlèvement parental transfrontalier.

« J'accueille cette nomination avec beaucoup de modestie et de cœur. C'est une reconnaissance importante, mais plus que tout, un devoir qui m'engage. Depuis septembre 2014, le médiateur a traité plus de 100 affaires, des demandes de médiation, de conseil juridique et d'appui diplomatique » a déclaré la députée.

« Le rôle du médiateur est d'aider les parties adverses à trouver des solutions mutuellement acceptables dans l'intérêt de l'enfant lorsque, suite à la séparation des parents de nationalités différentes ou qui habitent dans deux pays différents, un enfant est enlevé à l'un de ses parents » a-t-elle ajouté.

« Je mettrai mon humanité au service des enfants et mon énergie à faire évoluer le droit européen et les droits nationaux. Le sens de mon action s'inscrira dans la ligne fixée par le Président du Parlement européen : une Institution au service des citoyens » a conclu Elisabeth Morin-Chartier.

Contexte:

La fonction de médiateur du Parlement européen pour les enfants victimes d'enlèvement parental transfrontalier a été créée en 1987 à l'initiative de Lord Plumb, afin d'aider les enfants issus de mariages/rerelations binationaux victimes d'enlèvement parental. Au fil des années, le bureau du Médiateur a joué un rôle important de coordination et d'enquête sur ces cas d'enlèvement et a proposé des solutions dans des cas spécifiques. Le Parlement européen joue un rôle actif dans ce domaine, non seulement en sa qualité de législateur, mais aussi en faisant profiter le public de l'expérience acquise par le bureau du médiateur, en agissant à tout moment dans l'intérêt exclusif de l'enfant.

Pour sa nomination, Antonio Tajani s'est appuyé sur le travail effectué par Elisabeth Morin-Chartier au Parlement européen en tant que Présidente du comité de lutte contre le harcèlement, ainsi que sur sa fonction de conciliatrice et sur son expérience en qualité d'Inspecteur général de l'Administration de l'éducation nationale.